



MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# COMITÉS DE PROTECTION DES PERSONNES



« Contribuez  
à l'éthique et à  
la qualité de la  
recherche clinique. »

Nous avons besoin de vous et de vos compétences pour contribuer à faire vivre les Comités de Protection des Personnes, et ainsi **permettre le développement sécurisé et éthique de traitements innovants.**

Vous pouvez porter **votre candidature à un Comité de Protection de Personnes !** Il vous suffit pour cela de contacter le comité de protection des personnes le plus proche de chez vous (les contacts sont au verso).

Les Comités de Protection des Personnes (CPP) sont des acteurs incontournables de la recherche clinique, ou plus précisément de la recherche dite « impliquant la personne humaine ».

Actuellement en France, un projet de recherche ne peut être conduit sans l'avis favorable d'un Comité de Protection des Personnes.

Les Comités de Protection des Personnes rassemblent des personnes d'horizons divers, y compris des personnes qui ne sont pas des professionnelles de la recherche.

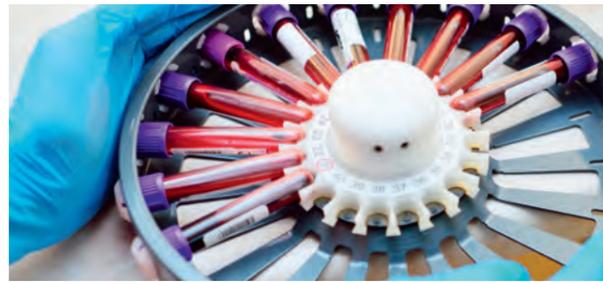
## Qu'est-ce qu'un Comité de Protection des Personnes ?

Un Comité de Protection des Personnes (CPP) est une structure indépendante composée de membres chargés de rendre des avis sur des projets de recherche.

Il existe 39 CPP répartis partout en France.

Ces CPP regroupent 28 membres de différents horizons : **professionnels de la recherche, médecins, infirmiers, pharmaciens, auxiliaires médicaux mais aussi spécialistes de l'éthique, juristes, avocats, psychologues, professionnels des sciences humaines et sociales ou de l'action sociale ou représentants d'usagers.**

La présence de personnes qui ne sont pas des spécialistes de la recherche est indispensable dans les CPP.



## Mission et valeurs des Comités de Protection des Personnes

Les CPP ont pour mission de garantir la mise en œuvre éthique de la recherche. Ils exercent leur mission dans un souci permanent de **protection des personnes** du point de vue aussi bien juridique qu'éthique.

Véritables acteurs de santé publique, ils contribuent à permettre **l'accès des patients français à de nouvelles thérapeutiques** innovantes prometteuses en favorisant le développement d'une recherche clinique française de haut niveau.

Les Comités de Protection des Personnes expriment leur avis en toute **indépendance**. Ils fondent leur avis sur **l'analyse collective « pluridisciplinaire »** des projets de recherche, par des personnes d'horizons divers incluant des scientifiques et des personnes de la société civile.

### ZOOM SUR

#### La commission nationale des recherches impliquant la personne humaine (CNRIPH)

La commission nationale des recherches impliquant la personne humaine a été créée en 2017 et placée auprès du ministre chargé de la santé. Elle est notamment chargée de la coordination et de l'harmonisation des pratiques des CPP.

#### Un accompagnement dans la formation des pratiques

Outre la publication de recommandations, elle a pour mission d'élaborer un programme de formation à destination des membres des CPP : dans cette optique, en partenariat avec la DGS et l'école des hautes études en santé publique, elle a conçu un important programme de formation, accessible à tous les membres des CPP qui le souhaitent. C'est pour la commission une des manières d'assurer l'accompagnement des nouveaux membres, pour lesquels un programme spécifique de formation sera mis en œuvre dès la fin de cette année.

## VOUS ÊTES INTÉRESSÉS PAR LE DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES MÉDICALES ET DE LA RECHERCHE EN SANTÉ ?

Vous pouvez rejoindre le comité de protection des personnes le plus proche de chez vous (contacts au verso).

Intégrer un CPP, c'est participer concrètement au développement de nouveaux traitements pour chacun.

C'est rejoindre une équipe pluri-professionnelle, où tous mettent en commun leurs savoirs et leurs points de vue.

C'est également rejoindre une structure qui évolue avec son époque et sait adapter son fonctionnement aux nouveaux enjeux de la recherche européenne en santé.

### Vous êtes juristes

Venez développer ou parfaire votre expertise en droit de la santé et des recherches en santé français et européen. Vous veillerez au respect de la protection des personnes portée par les textes européens et internationaux comme la déclaration d'Helsinki ou la convention d'Oviedo.

Vous évalueriez des projets de recherche dans un contexte à forte dimension européenne du fait de l'entrée en vigueur des règlements européens (RGPD, règlement EU 2017/745, règlement EU 2017/746, Règlement EU 536/2014).

Les comités ont besoin de vos compétences juridiques !

### Vous êtes représentants d'usagers

En tant qu'interface entre les usagers et le système de santé, en tant que porteur de la parole de ces usagers du système de santé, venez aider encore davantage les personnes malades.

Les comités ont besoin de votre regard et de vos connaissances en terme de vécu des usagers. Vous contribuerez à l'élaboration de l'avis du comité en donnant votre appréciation de l'acceptabilité des projets de recherche pour la société française, au vu des actes prévus dans la recherche et des connaissances scientifiques qu'elle est sensée produire.



## Comment fonctionne un Comité de Protection des Personnes ?

Les membres d'un Comité de Protection des Personnes se réunissent deux fois par mois, en présentiel ou en distanciel.

Un CPP évalue l'éthique d'environ **130 projets de recherche** par an.

Chaque projet de recherche est étudié particulièrement par un ou deux membres d'un comité (alors nommés rapporteurs du projet de recherche). Ce projet de recherche est ensuite discuté en groupe, lors d'une des deux réunions mensuelles du comité.

Le comité émet un avis, favorable ou défavorable, sur le projet de recherche à l'issue de la discussion en groupe. Il peut y avoir un ou deux échanges de questions-réponses entre le CPP et le porteur du projet de recherche entre la discussion en groupe et l'émission de l'avis.

Les membres des CPP sont bénévoles, avec néanmoins une indemnisation de 90 à 135 euros par dossier pour les membres qui acceptent de rapporter des projets de recherche, ainsi qu'une indemnisation possible pour l'éventuelle perte de revenu liée au temps passé en réunion.

*L'avis des CPP, exprimé en toute indépendance et fondé sur une analyse pluridisciplinaire, répond à une exigence éthique fondamentale et constitue une composante indispensable d'un système d'évaluation des pratiques et des thérapies nouvelles ou à confirmer.*

Dr Pierre-Henri Bertoye et Maître David Simhon,  
Président et Vice-président de la CNRIPH

## Contacts des Comités de Protection des Personnes

### CPP Île-de-France 1

(Paris, hôpital Hôtel-Dieu) :  
1, place du Parvis Notre dame,  
Tél : + 33 1 42 34 80 52,  
cppidf1.htd@aphp.fr

### CPP Île-de-France 2

(Paris, hôpital Necker Enfants  
malades) : 149 rue de Sèvres,  
Tél : 01 42 19 26 88,  
cppidf2@gmail.com

### CPP Île-de-France 3

(Paris, Hôpital Tarnier Cochin) :  
89, rue d'Assas,  
Tél : 01 46 33 68 67,  
cpp.iledefrance3@orange.fr

### CPP Île-de-France 4

(Paris, Hôpital Saint-Louis) :  
1, avenue Claude Vellefaux,  
Tél : 01 42 38 92 88,  
cpp.iledefrance4@orange.fr

### CPP Île-de-France 5

(Paris, Hôpital Saint-Antoine) :  
184 rue du faubourg Saint-Antoine,  
Tél : 01 49 28 20 25,  
cpp.iledefrance5@sat.aphp.fr

### CPP Île-de-France 6

(Paris, Groupe  
hospitalier Pitié-Salpêtrière) :  
10, Pavillon Jacquart -  
47, bd de l'Hôpital,  
Tél : 01 42 16 16 83,  
cppidf6.salpetriere@yahoo.fr

### CPP Île-de-France 7

(Le Kremlin  
Bicêtre, Hôpital de Bicêtre) :  
78 rue du Général Leclerc,  
Tél : 01 45 21 28 46,  
cpp.idf.7-bicetre@orange.fr

### CPP Île-de-France 8

(Boulogne-  
Billancourt, Hôpital Ambroise Paré) :  
9, avenue Charles de Gaulle,  
Tél : 01 49 09 58 14,  
cppidf8@orange.fr

### CPP Île-de-France 10

(Aulnay-Sous-  
Bois, Hopital Robert Ballanger) :  
Bât 8 (3<sup>ème</sup> étage) Boulevard Robert  
Ballanger,  
Tél : 01 49 36 73 57,  
cpp.iledefrance10@ch-aulnay.fr

### CPP Île-de-France 11

(Saint-Germain-  
en-Laye, Pavillon Jacques Courtois) :  
20, rue Armagis,  
Tél : 01 39 27 42 58,  
cppidf11.chips@ght-yvelinesnord.fr

### CPP Nord-Ouest 1

(Rouen, Pavillon de  
l'Aubette) : 1, rue de Germont,  
cpp.nordouest1@chu-rouen.fr

### CPP Nord-Ouest 2

(Amiens, CHU - Bât.  
Pharmacie) : Place Victor Pauchet,  
Tél : 03 22 66 85 43,  
cpp.nordouest2@chu-amiens.fr

### CPP Nord-Ouest 3

(Caen, CHU Niveau 03) :  
Avenue de la Côte de Nacre,  
Tél : 09 64 08 19 44,  
cppnordouest3@orange.fr

### CPP Nord-Ouest 4

(Lille, CHRU Lille) :  
6 rue du Professeur Laguesse,  
Tél : 03 20 44 59 62,  
cppnordouestiv@univ-lille.fr

### CPP Ouest 1

(Tours, Hôpital  
Bretonneau - CHRU Tours) :  
Département de Radiologie Adultes -  
Bâtiment B1A,  
Tél : 01 47 47 82 21,  
cpp@med.univ-tours.fr

### CPP Ouest 2

(Angers, Maison de la  
Recherche Clinique - CHU Angers) :  
4, rue Larrey,  
Tél : 02 41 35 52 15,  
cpp.ouest2@univ-angers.fr

### CPP Ouest 3

(Poitiers, CHU de  
Poitiers) : 2 rue de la Milétrie,  
Tél : 05 49 45 21 57,  
cpp-ouest3@chu-poitiers.fr

### CPP Ouest 4

(Nantes, Maison de la  
Recherche en Santé) :  
53, chaussée de la Madeleine,  
cpp-ouest-iv@orange.fr

### CPP Ouest 5

(Rennes, CHU  
Pontchaillou) : 9, avenue de la bataille  
Flandres-Dunkerque,  
Tél : 02 99 2(8 25 56),  
cpp.ouestv@chu-rennes.fr

### CPP Ouest 6

(Brest, CHU Morvan) :  
Rez de Chaussée du Bâtiment 1,  
Tél : 02 30 33 80 64,  
cpp.ouest6@chu-brest.fr  
babe.p@chu-nice.fr

### CPP Sud-Ouest et Outre-mer 1

(Toulouse, ARS Midi Pyrénées) :  
10 chemin du raisin,  
Tél : 05 34 30 24 75,  
cppsoom1@ars.sante.fr

### CPP Sud-Ouest et Outre-mer 2

(Toulouse, ARS Midi Pyrénées) :  
10 chemin du raisin,  
Tél : 05 34 30 27 56,  
cppsoom2@ars.sante.fr

### CPP Sud-Ouest et Outre-mer 3

(Bordeaux, Clinique Hopital Pellegrin) :  
Bat 1A - Service Pharmacologie,  
Tél : 05 57 81 76 07,  
cpp.soom3@u-bordeaux.fr

### CPP Sud-Ouest et Outre-mer 4

(Limoges, Centre Hospitalier Esquirol) :  
15 rue du Docteur Marcland,  
Tél : 05 55 43 11 19,  
cppsoom4@ch-esquirol-limoges.fr

**CPP Sud-Est 1** (Saint-Etienne, CHU de  
Saint-Etienne - Hôpital de Bellevue) :  
Direction des Affaires Médicales &  
de la Recherche - Pavillon 31,  
Tél : 04 77 12 70 08,  
cpp.sudest1@chu-st-etienne.fr

### CPP Sud-Est 2

(Lyon) :  
Tél : 04 27 85 62 46,  
cpp.sud-est-2@chu-lyon.fr

### CPP Sud-Est 3

(Lyon, Groupement  
Hospitalier Est) : 59 Boulevard Pinel,  
Tél : + 33 4 27 85 62 45,  
cpp.sud-est-3@chu-lyon.fr

### CPP Sud-Est 4

(Lyon, Centre Léon  
Bérard) : 28 rue Laennec,  
Tél : 04 78 78 27 61,  
cppse4@lyon.unicancer.fr

### CPP Sud-Est 5

(Grenoble, CHU de  
Grenoble) : C 10217 - 38043 Grenoble  
Cedex 9, Tél : 04 76 6 57 83,  
cppsudest5@chu-grenoble.fr

### CPP Sud-Est 6

(Clermont-Ferrand,  
CHU Gabriel Montpied) :  
58, rue Montalembert,  
Tél : 04 73 75 10 73,  
cpp-sudest6@chu-clermontferrand.fr

### CPP Sud-Méditerranéen 1

(Marseille,  
Hôpital Sainte Marguerite Pavillon 9) :  
270, bld Sainte Marguerite,  
Tél : 04 91 74 42 56,  
cppsudmed1@gmail.com

### CPP Sud-Méditerranéen 2

(Marseille,  
Hôpital Sainte Marguerite Pavillon 9) :  
270, bld Sainte Marguerite,  
Tél : 04 91 74 56 09,  
cppsudmed2marseille@gmail.com

### CPP Sud-Méditerranéen 3

(Nîmes, CHU de Nîmes) :  
Place du Prof. Robert Debré,  
Tél : 04 66 23 64 33,  
cpp.sudmediterranee3@gmail.com

### CPP Sud-Méditerranéen 4

(Montpellier, Hôpital Saint-Éloi) :  
34295 Montpellier CEDEX 5,  
Tél : 04 67 33 78 07,  
cppsudmed4@orange.fr

### CPP Sud-Méditerranéen 5

(Nice, Hôpital de Cimiez) :  
4 avenue Reine Victoria,  
Tél : 04 92 03 44 09,  
redon.g@chu-nice.fr